



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2023

Délibération n°16/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Membres présents :** messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Laetitia REGRENIL.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

**Membres consultatifs absents ou excusés :** messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

**Secrétaire de séance :** madame Nelly VERGEZ.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice | 20 |
| Présents                       | 12 |
| Pouvoir(s)                     | 1  |
| Absent(s)                      | 8  |
| Votants                        | 13 |

### **Objet : Appel à projets France 2030 « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »**

Dans le cadre de France 2030, le gouvernement a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le lancement d'un dispositif « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » doté d'un budget de 46,8 M€.

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de l'économie française par l'innovation technologique et industrielle et de positionner la France en leader du monde de demain, en investissant dans 10 objectifs clefs pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Placer la France à nouveau en tête des industries culturelles et créatives (ICC) et de la production des contenus constitue l'un des objectifs de France 2030 avec un budget de 1 milliard d'euros.

Dans cette perspective, le dispositif « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » cherche à soutenir localement les acteurs dans la structuration, le renforcement et le développement de pôles innovants.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à encourager l'émergence d'initiatives mutualisées visant à la structuration d'un écosystème entrepreneurial culturel et créatif territorial, porteur de transformation digitale, écologique et sociale, toujours associé à une dimension économique. Il a vocation à renforcer la compétitivité des protagonistes, en leur permettant de s'appuyer sur de meilleures ressources en formations, en infrastructures, équipements, en accès aux investissements et à l'innovation sur un territoire défini. Il permet aussi de développer de nouvelles collaborations au profit de prestations communes.

La première phase de cet appel à manifestation d'intérêt est dotée de 1,8 M€, et doit permettre de mieux identifier les dynamiques territoriales en cours et apporter un appui dans l'ingénierie de la constitution ou la structuration d'un pôle territorial d'industries culturelles et créatives.

Elle s'adresse à des projets nécessitant d'affiner la structuration et le développement de pôles organisés autour de lieux culturels, d'associations, d'entreprises innovantes, d'établissements de formation et de recherche et de collectivités territoriales, afin de mesurer la mobilisation potentielle des différents acteurs du territoire, d'évaluer le niveau d'ambition des projets, et d'identifier des futurs répondants à l'appel à projets de financement doté de 45 M€ qui interviendra dans un second temps (printemps 2024).

Sont concernées les initiatives issues de tous les secteurs des ICC. Une attention particulière sera par ailleurs portée aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image.

Les équipes de Magelis ont déjà pris attache auprès de la Banque des Territoires qui opère pour le compte de l'État et qui leur a déjà confirmé son intérêt à ce que Magelis candidate. De premières consultations avec les partenaires de Magelis permettent d'envisager une forte mobilisation autour d'un projet qu'il porterait dans le cadre du consortium à constituer.

Cet appel à projets constitue une opportunité majeure pour placer Magelis en tête des pôles ICC en Europe et lui permettre d'accélérer sa diversification dans tous les formats innovants de l'image (virtualisation, vfx, intelligence artificielle, inclusion, éco-production, sobriété numérique, ...).

Magelis souhaite donc candidater dans un premier temps à la première phase de l'appel à projets et d'ici le 31 mars 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent la candidature de Magelis à la première phase de l'Appel à Projets France 2030 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 20 Mars 2023  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 20 Mars 2023  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 Mars 2023

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY

